

Tracteur tondeuse sous garantie

Par maza, le 09/07/2010 à 08:23

Bonjour,

Merci de bien vouloir m'indiquer quels sont mes droits concernant un matériel sous garantie qui tombe en panne à chaque utilisation

Tracteur tondeuse sous 2 ans de garantie, achat le 12/06/09 acheté chez un revendeur de ma localité et qui est dans l'impossibilité de trouver la panne Salutations

Par chris_ldv, le 09/07/2010 à 09:09

Bonjour,

Je vous suggère de vous adresser directement au fabriquant ou à défaut au représentant de la marque en France (soit la filiale française, soit l'importateur) et d'expliquer la situation.

Cordialement,